

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRUNCE SEANCE DU SAMEDI 25 MARS 2017

Membres en exercice : 10

Membres présents : 09

L'an deux mil dix-sept, le samedi 25 mars à neuf heures trente, sur convocation du 17 mars, le conseil municipal de Fruncé s'est réuni sous la présidence de Monsieur Olivier DANIEL, maire.

Etaient présents : Messieurs Frédéric SERRE, René CHIVRACQ, Laurent RIVET, Romain LEJARDS, Roger LEUCART Bastien HUARD et Mesdames Laetitia CHAUVEAU, Dominique THIERY.

Absente excusée : Laurence CHARRON.POUVOIR à Roger LEUCART

Secrétaire de séance : Monsieur René CHIVRACQ

Le procès- verbal de la précédente séance est lu et approuvé

Intervention du Major CORBIN concernant la Participation Citoyenne.

Le Major CORBIN, de la Gendarmerie de Courville sur Eure informe de la mise en place de la « Participation Citoyenne » dans nos communes. Il s'agit d'un partenariat tripartite entre la Commune, représentante des administrés souhaitant s'investir dans ce dispositif, la Gendarmerie et la Préfecture.

Cette Participation Citoyenne consiste à sensibiliser les administrés à être partie prenante dans la vie de la commune par une vigilance accrue sur certains faits inhabituels.

Dans les actes, ces administrés deviennent des référents auprès de la gendarmerie en étant leurs interlocuteurs privilégiés et en les informant de faits non habituels sur la commune (voiture non identifiable par le voisinage stationnée depuis longtemps- démarchage auprès des personnes âgées suspect etc.

Afin d'agir au plus près de la population, le Major Corbin souligne que l'idéal serait d'avoir au moins une personne volontaire par hameau afin d'avoir un maillage efficace sur le territoire.

Le Major Corbin souligne avec force qu'il ne s'agit en aucun cas d'intervenir sur un cambriolage ou sur un fait. Il s'agit de signaler à la gendarmerie tout ce qui est inhabituel.

Ce partenariat peut être anonyme si la personne le souhaite. C'est un complément aux actions suivantes « Tranquillité Vacances » « Tranquillité séniors »

Monsieur Rivet demande comment est la mise en œuvre de ce dispositif ?

Il faut à la suite de cette réunion que le conseil municipal délibère pour adhérer à ce dispositif puis mettre en place une réunion publique en soulignant que la période est aux élections Il est possible de faire une réunion publique mais sans la presse à cause du devoir de réserve des gendarmes ainsi que de M le Maire. Les volontaires doivent s'inscrire auprès de la commune ou directement de la gendarmerie. La commune signera un protocole avec la Préfecture et le Procureur de la République. Les volontaires auront une formation qui sera réalisée au sein de la gendarmerie de Courville sur Eure.

Le Major Corbin informe aussi que la commune doit installer des panneaux signalant à l'entrée du bourg et des hameaux la mise en place du dispositif.

Monsieur le Maire pense que la Participation Citoyenne peut éviter que la délinquance, fuyant les villes, ne vienne dans nos campagnes. Le Major Corbin souligne que ce dispositif est déjà en place dans plusieurs villes et villages et que le retour est plutôt bon, c'est dissuasif.

Le Major Corbin ayant fini son exposé, quitte le conseil à 10h30.

Monsieur le Maire demande aux conseillers la possibilité de raccrocher 2 délibérations :

La première concernant l'adhésion à la Participation Citoyenne

La seconde c'est le vote des 3 taxes communales

Le conseil donne son accord.

Participation Citoyenne

Après avoir entendu l'exposé du Major Corbin, le conseil, à l'unanimité, décide d'adhérer à ce dispositif.

La réunion publique est arrêtée au Mercredi 26 Avril à 18h30.

Vote du Compte administratif 2016 Communal et du Budget Primitif 2017 Communal

Compte administratif

Monsieur le Maire donne lecture des dépenses et recettes réalisées durant l'exercice 2016.

Les résultats de clôtures désignés ci-dessous sont identiques à ceux du compte de gestion de la trésorerie de Courville sur Eure. Après lecture de ces chiffres, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Roger LEUCART, doyen de séance et quitte la salle.

	Résultat de Clôture 2015	Part affectée à l'investissement 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de Clôture 2016
Fonctionnement	127 589.47€		29 329.20€	140 431.67€
Investissement	- 16 487.03€	16 487.03€	76 420.29€	59 933.26€
TOTAL	111 102.44€	16 487.03€	105 749.49€	200 364.90€

Monsieur LEUCART doyen de séance procède au vote

Pour 9 (1 pouvoir)

Contre 0

Abstention 0

Le compte administratif est voté à l'unanimité.

Retour de Monsieur le Maire.

Vote du Budget

Monsieur le Maire présente le budget 2017. Il convient donc de reprendre en excédent de fonctionnement la somme de 140 431.67€ et en excédent d'investissement la somme de 59 933.26€.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 296 869.04€.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 177 554€

Messieurs RIVET et LEJARDS demandent à Monsieur le maire en quoi consiste la somme de 30 000€ inscrite pour du matériel. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de prévoir l'achat d'un tracteur pour l'entretien des chemins communaux qui vont être créés suite à l'aménagement foncier et de pouvoir y installer éventuellement une balayeuse pour entretenir le bourg dans le cadre du programme « zéro phyto ». Monsieur Lejard pense que c'est aux agriculteurs de maintenir les chemins communaux. Monsieur Rivet pense que la commune pourrait faire appel à un prestataire de service pour le balayage des caniveaux. Monsieur le Maire répond que il s'agit avant tout d'un budget prévisionnel et que c'est le conseil qui choisira un achat ou non.

Monsieur le Maire explique que le budget a été réalisé sans d'augmentation des taux, qui sont :

Taxe d'Habitation 9.14%
Taxe Foncière Bâti 13.14%
Taxe Foncière Non Bâti 26.44%

Le conseil valide le maintien des taux tels que mentionné ci-dessus.

Monsieur le Maire précise que l'amortissement à augmenter de manière significative. Il s'agit en fait de l'amortissement de l'article 205 (prestation informatique). Cet article est obligatoirement amortissable. Monsieur le maire propose de l'amortir en une seule fois car cet article ne sera plus utilisé. Le conseil valide cette proposition

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil passe au vote du Budget primitif 2017
Pour 10 (1 pouvoir)
Contre 0
Abstention 0

Le budget primitif 2017 a été adopté à l'unanimité

Vote du Compte administratif 2016 EAU et du Budget Primitif 2017 EAU

Compte administratif 2016 Service EAU

Monsieur le Maire donne lecture des dépenses et recettes réalisées durant l'exercice 2016.
Les résultats de clôtures désignés ci-dessous sont identiques à ceux du compte de gestion de la trésorerie de Courville sur Eure. Après lecture de ces chiffres, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Roger LEUCART, doyen de séance et quitte la salle.

	Résultat de Clôture 2015	Part affectée à l'investissement 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de Clôture 2016
Fonctionnement	35 894.02€		10 191.28€	44 164.73€
Investissement	- 1 920.57€	1 920.57€	2 419.23€	498.66€
TOTAL	33 973.45€	1 920.57€	12 610.51€	44 663.39€

Monsieur LEUCART doyen de séance procède au vote
Pour 9 (1 pouvoir)
Contre 0
Abstention 0

Le compte administratif est voté à l'unanimité.

Retour de Monsieur le Maire.

Vote du Budget Service Eau

Monsieur le Maire présente le budget eau 2017. Il convient de reprendre en excédent de fonctionnement la somme de 44 164.73€ et en excédent d'investissement la somme de 498.66€.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 82 804.73€

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 42 163.69€

Monsieur le maire demande si les conseillers ont des questions à poser sur cette proposition de budget. Le conseil n'ayant pas de question, le budget est soumis au vote

Pour 10 (1 pouvoir)

Contre 0

Abstention 0

Le budget du Service de l'Eau est adopté à l'unanimité

Départ de Monsieur Laurent RIVET ;

Demande de Subventions

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions :

Demande de l'association La Fruncéenne : Le conseil décide à l'unanimité d'allouer la somme de 250€

Demande de l'association l'Etoile Filante : le conseil décide à l'unanimité d'allouer la somme de 250€

Demande de la Fondation du Patrimoine : Monsieur le Maire propose d'adhérer à cette fondation pour 55€ par an afin de pouvoir faire appel à ces services pour d'éventuels gros travaux sur l'église communale. Le conseil, à l'unanimité, approuve cette décision.

Informations et Questions diverses

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a été contacté par l'entreprise H2AIR, entreprise spécialisée dans l'éolien. Cette entreprise a fait une pré-étude sur le territoire de Fruncé, qui pourrait, éventuellement recevoir des éoliennes. La responsable de projet voulait savoir si la commune était d'emblée opposée à l'éolien. Monsieur le Maire a dit que non. Le territoire que l'entreprise pense cibler est entre Fruncé (Le Puit) et le Thiulin. Monsieur Leucart rappelle qu'il y avait un projet sur Marcheville mais qu'il avait été abandonné à cause du Château de Villebon.

Monsieur le Maire rappelle qu'à ce jour il ne s'agit que d'une approche, que la commune n'a pas de terrain et que donc si toutefois il y aurait un projet celui-ci serait de l'ordre du privé.

14 Juillet. Le conseil maintien le repas Moules-Frites ainsi que les prix de l'année dernière à savoir :

- gratuit pour les enfants jusqu'à 5 ans
- Enfant de 6 à 10 7€
- + de 10 ans et adulte 11€

L'ordre du jour ayant été abordé et n'ayant plus de questions diverses, la séance est levée à 12h00.

Le Maire

Le secrétaire de séance

Les membres